

METHODE TELEOLOGIQUE

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Méthode d'interprétation consacrée à la mise en exergue du but de la loi, de son objet ou de sa finalité. Elle est structurée autour de l'accomplissement de loi interprétée. Elle doit permettre la réalisation de son objet, l'ancrage le plus complet de sa raison d'être. C'est donc une interprétation finaliste de la loi qui ne veut que la réalisation de son objet, sans déborder le cadre de son objet. Comparer **Méthode** systématique.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**